



Flash Pex

Incendie

SSUAP
X

PPBE

Spécialités
X

Le CTA est alerté le mardi 16 avril 2024 à 07h35 pour 1 VL sur le toit dans une mare sur la commune de Chambois. Le requérant n'a pas été témoin de l'accident. Aucune notion n'est communiquée sur d'éventuelles victimes. Une unité composée de 2 plongeurs, 1 chef d'unité, et 1 SAV sont engagés en supplément des VTU prompt secours, VSAV et VSR qui constituent le départ initial.

A leur arrivée, les secours sont confrontés à un VL immergé sur le toit dont seules les roues arrière sont visibles à la surface.

Une première reconnaissance avec du personnel amarré confirme au moins une victime à bord.



Le dégagement de la victime n'est pas possible car le véhicule est envasé. Le véhicule est alors sorti de la mare à l'aide du treuil du VSR amarré au VL par les plongeurs.

A 8h57, les secours dégagent le véhicule du plan d'eau et découvrent 3 victimes à bord.

La gendarmerie demande que les corps restent dans le VL pour l'enquête.

Prise en charge des noyés

Le REAC « Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » relatif à l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 Juillet 2014 précise que :

« La notion de prompt secours reste valable pour une personne noyée, immergée pendant une durée d'une heure et pouvant aller jusqu'à 2 heures dans une eau très froide – inférieure à 6°. » *

Heure de déclenchement

T + 1h

* Une victime immergée est considérée réanimable dans un délai d'une heure, étendue à un délai de deux heures dans une eau à moins de 6°. Au-delà, une concertation avec les forces de l'ordre est nécessaire pour déterminer une conduite à tenir en cas de découverte d'un corps.